

(KBA.290187)

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 7426 du 30/1/87

portant nomination à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
- VU - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance C19/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - le Décret 59/127 du 6 Juillet 1959 désignant le Chef du Gouvernement comme gardien de l'Ordre du Mérite Congolais et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution du grade de Grand Croix ;
- VU - le Décret 86/899 du 6 Août 1986 portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU - le Décret 86/905 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 6/205 du 23 Juillet 1960 fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- VU - le Décret 86/896 du 6 Août 1986 portant règlement de la remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er: Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE GRADE DE CHEVALIER

- P A T Y (Jean)

Article 2 : Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République Chef du Gouvernement

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu pour l'exécution

Le Chancelier des Ordres Nationaux

Colonel Victor TSIKA-KABALA.-

Fait à Brazzaville, le 30/1/87

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-